

Rapport réunion de contact
Sous-Chefferie RUKIKATARA-

Date : II-9-59 à 14h15 - Réunion terminée à 17h.
Présents: conseil au complet - ± 150 habitants.

Points évoqués par l'assistance :

1. Campagne construction maison en briques adobes = deux maisons sont en construction et la fabrication de briques sèches continue.
Les travaux ont mis quelque temps avant de démarrer = difficultés d'organisation.
2. Situation a.p.d.v. occupation médicale = les conseillers évoquent la situation très désavantagée ou la sous-chefferie a.p.d.v. médicale
- Le dispensaire de Mucaca, le plus proche, se trouve de 4h à 5h de marche et n'est donc pas à atteindre par des malades.
- Le coût de l'ambulance est insupportable.
R. Les autorités n'ignorent pas cette situation, mais ce sont des questions d'ordre budgétaires qui conditionnent toute extension de l'occupation médicale.
3. Situation vivrière = on signale que la situation n'est^{pas} brillante, sans
Le maïs et le sorgho ont bien donné; les haricots moins bien.
-Le froment n'a donné que de très faibles rendements à cause de la sécheresse.
-Les cultures de petits pois et spécialement des pommes de terre ne sont en dessous de tout. (Maldies + insectes)
Un conseiller se demande si les pommes de terre ne sont pas dégénérées; depuis 3 saisons les rendements sont très mauvais. L'agronome pourrait-il distribuer de nouvelles plantules pour la saison suivante (octobre)
4. Tribunaux indigènes
Plusieurs personnes se plaignent de la négligence des Tribunaux indigènes. Lenteur - Jugement sans examen profond etc.
R. Les autorités interviennent continuellement pour monter aux juges leur devoir. - S'il y a des cas graves; ils peuvent être signalés et ils seront examinés.

Ensuite nous avons donné un exposé sur l'attitude à prendre a.p;d.v. occupation de terrain, bukonde etc.

Impression: - deux bons conseillers; les autres " assistent" sans participer aux débats
- préoccupation des gens : occupation médicale
question vivrières.

Rushara, le II-9-59



L'Administrateur Assistant Principal
PATYIN Ph.